



Article 1 – Paiement

- La location devient effective, qu'avec notre accord par courriel et après réception du contrat signé, accompagné d'un versement d'acompte, correspondant à 30% des frais du séjour, plus les frais de réservation (20 €).
- Une taxe de séjour de 0.40 €/jour/pers > 18 ans vous sera demandée en supplément de votre location.
- Un mois avant la date d'arrivée, le solde de votre séjour devra nous être réglé dans sa totalité.
- Mode de règlement accepté : carte bancaire – chèque – espèce – chèque vacances. Il vous sera appliqué 10 € de remise, pour tout envoi postal de vos chèques vacances.
- Tout séjour inférieur à une semaine doit être réglé dans la totalité.

Article 2 – Arrivée

- La location débute à la date fixée par le présent contrat à partir de 15h et se termine à la date de départ avant 11h.
- Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas être sous louée ou cédée.

Article 3 – Caution

- Une caution de 200 € vous sera demandée à l'arrivée et avant votre installation, elle vous sera rendue lors de votre départ après l'état des lieux.
- Une caution de ménage de 50€ vous sera demandée à l'arrivée et avant votre installation, elle vous sera rendue lors de votre départ après l'état des lieux.
- Tout matériel cassé sera remplacé ou remboursé.

Article 4 – Utilisation des lieux

- Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.
- Les hébergements et emplacements doivent être rendus dans le même état de propreté qu'à votre arrivée. A défaut de cela, la caution ménage sera retenu.
- Il appartient au client de vérifier que son contrat Multirisque Habitation résidence principale, de prévoir l'extension de ses garanties à la présente location ; tant au niveau de la responsabilité locative que de ses propres biens. La direction décline toutes responsabilités en cas de vol.
- Tout locataire ou campeurs est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.
- Les animaux domestiques sont acceptés (hors catégorie 1 et 2), sous la responsabilité de leur maître. Présentation du carnet de vaccination à jour et ils doivent toujours être tenus en laisse

Article 5 – Sécurité

- Il est formellement interdit de fumer dans les lieux communs et les locatifs, de jeter à l'extérieur tous mégots, allumettes ou autres objets pouvant mettre le feu. Ne jamais laisser de cigarettes allumées sans surveillance. Votre responsabilité sera totalement engagée en cas d'incendie par négligence.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors de tout le séjour. Ne pas les laisser sans surveillance.

Article 6 - Utilisation de la piscine

- Pour la piscine, les shorts et les bermudas ne sont pas acceptés, seuls les slips et boxers de bain sont autorisés

Article 7 – Linge de maison

- Le linge de maisons, linge de lit et linge de toilettes ne sont pas inclus. Possibilité d'en louer sur place

Article 8 – Annulation

- Remboursement possible si annulation 1 mois avant ; si annulation 15 jours avant un avoir sera possible.
- Si l'annulation de votre réservation est supérieure à 30 jours, après l'acceptation par le prestataire, 30% du montant du séjour vous sera retenu. Néanmoins, un « avoir » pourra vous être accordé en échange d'un courriel à l'attention du directeur et sous certaines conditions.
- Si l'annulation de votre réservation est inférieure à 30 jours ou si vous ne vous présentez pas, 100% du montant du séjour vous sera retenu, ainsi que les frais de réservation
- L'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, en cas de retard de paiement sera de 40 €, selon le décret d'application n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler sa location.
- Un départ prématuré ou une arrivée tardive ne pourra donner lieu à quelconque remboursement de la part du prestataire.

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

- Le Prestataire ne conserve les données des clients que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 10 – Litige

- En cas de litige et après avoir informé le responsable de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.
- Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :
 - Site web : <https://www.cm2c.net/>
 - Adresse : CM2C 14 Rue Saint-Jean, 75017 Paris
 - Tel : 06 09 20 48 86